

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierrezurmont.fr

Dompiere-sur-Mont, le 21/10/2025

<i>Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 20 octobre 2025 à 20h30</i>

Date de Convocation : 15.10.25

Nb de conseillers en exercice : 11

Date d’Affichage : 15.10.25

Présents : 09

Votants : 11

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, FATON Richard, GAY Didier, GERVAIS Valérie, MENOUIILLARD Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, VERNIER Fabienne.

Excusés : JANOD Nelly (procuration donnée à Guy PIETRIGA), CHAUVIN Romain (procuration donnée à Claude PONCET)

Secrétaire de séance : Valérie GERVAIS

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Compte-rendu conseil du lundi 08 septembre 2025 : sans observation

1 Lotissement La Rippe – prix des parcelles (délibération)

Suite à la délibération n°25-031 du 08 septembre 2025, le conseil municipal a été informé du coût global estimatif des travaux et des charges annexes.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l’unanimité le prix de vente de chaque parcelle tel qu’il figure au tableau ci-dessous :

N°	Surface du lot		Prix vente unitaire	Prix vente estimé	Lot N°	Prix vente global	m2	prix moyen m2
7	606	m2	42 €/m2	25 452 €	7	25 452 €	606	42 €
6	541	m2	42 €/m2	22 722 €	6	22 722 €	541	42 €
5	540	m2	50 €/m2	27 000 €	5	37 527 €	903	42 €
	363		29 €/m2	10 527 €				
4	661	m2	50 €/m2	33 050 €	4	40 625 €	964	42 €
	303		25 €/m2	7 575 €				
3	682	m2	42 €/m2	28 644 €	3	28 644 €	682	42 €
2	568	m2	42 €/m2	23 856 €	2	23 856 €	568	42 €
	4264	m2		178 826 €				
1	1899	m2	42	79 758 €				

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944

39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierrezurmont.fr

2 Lotissement la Rippe – emprunt relais » (délibération)

Suite à la délibération n°25-031 du 08 septembre 2025, le conseil municipal a été informé du coût global estimatif des travaux et des charges annexes.

L'acquisition de terrain de 47 000 € a été financée en 2023 par prélèvement sur les recettes de bois de l'année.

Les travaux sont estimés, selon le marché à 98 500 € H.T. soit 118 200 € T.T.C.

Les charges annexes sont estimées approximativement à 18 700 €.

Le montant de l'emprunt a été fixé à 118 000 €. La totalité des travaux, des charges annexes et de l'acquisition des terrains doivent être couverts par la vente des parcelles.

Afin de financer ces travaux, 5 établissements bancaires ont été sollicités.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité

3 Location écran

Sans objet (en attente de renseignements complémentaires)

4 Visite Sénat (délibération)

Le 2 juillet 2025, suite à la demande du conseil municipal, la Sénatrice Sylvie VERMEILLET nous informait qu'elle l'avait transmis à Mme Lydie ARTIGA pour organiser la visite du Sénat.

La date a été fixée au 29 octobre 2025.

La commune prend en charge le déplacement aller-retour Dompiere – Paris.

Mme la Sénatrice a la gentillesse d'inviter les participants au restaurant pour le repas.

Restent à la charge des participants le petit déjeuner ainsi que le repas du soir.

Conformément à la proposition de centrale autocar une somme de 25 € par repas sera attribuée aux 2 chauffeurs.

Le conseil approuve à l'unanimité.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944

39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierrezurmont.fr

Questions diverses :

1) PCS : distribution des documents aux membres du conseil

RAPPEL : la commune a été destinataire d'un courrier de la Préfecture notifiant l'obligation de rédiger ou d'actualiser un Plan Communal de Sauvegarde au regard de la loi Matras (loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile) d'ici mars 2025.

Il convient de protéger la commune en cas de sinistre et définir dans un document un processus de gestion de crise efficace grâce à un PCS bien établi pour garantir la sécurité des administrés. Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Le document qui a nécessité un travail important a été validé le 16/07/2025 par les services de l'Etat. Un exemplaire a été remis à chaque conseiller municipal, d'autres sont conservés en mairie.

2) DICRIM : distribution à la population

Le document d'information communal sur les risques majeurs reprend les informations du Plan Communal de Sauvegarde. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

Un exemplaire sera remis à chaque ménage. Il ne faut pas hésiter à le consulter, car même si l'on considère que la commune est peu concernée par des risques majeurs, certaines informations qu'il contient sont très intéressantes.

3) Noël : bons d'achats

Comme chaque année, la commune a décidé de donner à nouveau le choix pour la sélection du cadeau de Noël !

1 bon de 10 € à King Jouet ou 1 bon de 10 € à la librairie Guivelle.

Cela concerne uniquement les enfants nés après 2010.

Ces bons seront remis lors de la fête des enfants animée par le comité d'animation.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944

39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierrezurmont.fr

4) Terrain lotissement Luc Maurin

Cf : conseil du 08 septembre 2025.

M. Maurin donne au conseil les dernières informations : à savoir : il propose d'acheter les parcelles ZE 318 et 316.

Son voisin M. Arizmendi est d'accord pour acheter la parcelle ZE 314.

Après avoir terminé ses explications, M. Maurin quitte la séance.

Le conseil délibère sur le prix de vente du m².

Vu la nature du terrain en pente et inutilisable, le conseil municipal à l'unanimité accepte de vendre les parcelles au prix de 2 € le m².

Le maire contactera rapidement le notaire pour faire établir les actes de vente.

L'entretien de ces parcelles incombera aux acquéreurs.

5) MOF salon 2025 à Lons

Le maire félicite Marc Menouillard pour l'organisation remarquable du salon des meilleurs ouvriers de France. Cette manifestation a obtenu un franc succès. Un article y sera consacré dans le prochain Dompierre-Mag.

6) Manœuvre centaurex

Dans le cadre de la montée en puissance de la réserve militaire en France, la 7^e Brigade blindée dont l'état-major est implanté à Besançon prévoit de réaliser un exercice de mise sur pied et de déploiement de son bataillon de réserve dans le département du Jura et du Doubs durant les vacances de la Toussaint 2025, en semaine 44 entre le lundi 27 et le vendredi 31 octobre 2025.

Une partie de cette opération aura lieu dans le périmètre de la commune.

7) Comité d'animation : choucroute, halloween, beaujolais

Pour mémoire le maire rappelle aux représentants du comité d'animation de penser à prendre des photographies lors des manifestations afin d'alimenter le Dompierre-Mag.

Suite à plusieurs demandes, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de quelques tables (10 ?) pour la salle des jeunes.

Afin d'éviter les dégradations des murs des salles communales il est envisagé de fixer des tasseaux.

8) Cimetière Adapemont

L'Adapemont a été sollicité pour l'entretien du cimetière. En effet le brulage des herbes nécessite un temps trop important de travail pour les employés intercommunaux. Les travaux ont été réalisés à ce jour et donnent entière satisfaction. Le coût de l'opération s'élève à 1 100 € mais l'Adapemont consent une remise de 250 € à la commune.

La séance est levée à 23h00